

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE METZ

RECEPISSE DE DEPOT

Registre du Commerce et des Sociétés
31 rue du Cambout - CS 20223 - 57000 METZ
Ouvert au public de 8h30 à 11h45
tél 03.87.36.60.98 de 14h à 16h sauf mercredi

Me SCUR Sébastien

46 avenue Foch
57000 METZ

V/REF :

N/REF : 2012 B 435 / 2017-B-5648

Le greffier du tribunal d'instance de Metz certifie qu'il a reçu le 07/08/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Rapport de gestion en date du 06/06/2017

Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 22/06/2017

Rapport du commissaire aux comptes en date du 15/06/2017

Concernant la société

A-TECH
Société à responsabilité limitée
Zone Industrielle du Malambas
57280 Hauconcourt

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-5648 le 22/09/2017

R.C.S. METZ TI 750 787 681 (2012 B 435)

Fait à METZ le 22/09/2017,

LE GREFFIER



A-TECH
Société à responsabilité limitée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : Zone Industrielle du Malambas
57280 HAUCONCOURT
750 787 681 RCS METZ

DEPOSE AU GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ
Sous le n°

2017 B 5648
- 7 AOUT 2017

Le Greffier



**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE D'APPROBATION DES COMPTES DU 22 JUIN 2017**

Messieurs les associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L.227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par les dispositions statutaires.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons que notre société, qui exerce des travaux et ouvrages d'intérêt public et particulier, a poursuivi ses activités dans des conditions habituelles.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires a sensiblement diminué de près de 1 400 000 euros. Toutefois, les charges de l'exercice ont, elles-mêmes, progressé d'environ 1 600 000 d'euros de sorte que le résultat d'exploitation n'a pas subi de variation significative.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous entendons poursuivre nos activités et développer celles-ci par l'ouverture de nouveaux marchés.

**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL**

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que notre société n'a pas exercés d'activités en matière de R&D au sens de la réglementation en vigueur.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Solde des dettes fournisseurs au 31 décembre 2016 :

Echues à 30 jours :	882 788 €
Echues à 60 jours :	264 863 €
Echues à 90 jours :	176 664 €

Solde des dettes fournisseurs au 31 décembre 2015 :

Echues à 30 jours :	1 560 102 €
Echues à 60 jours :	468 007 €
Echues à 90 jours :	311 927 €

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 3 592 016,90 euros contre 5 015 486,96 euros au titre de l'exercice précédent ;

Le total des produits d'exploitation s'élève à 3 632 956,62 euros contre 5 024 778,35 euros au titre de l'exercice précédent ;

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 3 584 781,12 euros contre 4 957 009,89 euros au titre de l'exercice précédent ;

Le résultat d'exploitation ressort à 48 175,50 euros contre 67 768,46 euros au titre de l'exercice précédent ;

Le montant des traitements et salaires s'élève à 391 395,24 euros contre 244 894,44 euros au titre de l'exercice précédent ;

Le montant des charges sociales s'élève à 181 370,55 euros contre 100 041,32 euros au titre de l'exercice précédent ;

Il est précisé que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 333 421,64 euros contre 377 056,77 euros au titre de l'exercice précédent ;

Compte tenu d'un résultat financier nul comme pour l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 48 175,50 euros contre 67 768,46 euros pour l'exercice précédent ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de - 1 450,00 euros et de l'absence d'impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 46 725,50 euros contre un bénéfice de 64 119,46 euros au titre de l'exercice précédent ;

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 019 578 euros contre 2 999 624,09 euros pour l'exercice précédent.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 46 725,50 euros de la manière suivante :

Section 1 – Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice :** 46 725,50 euros

Section 2 – Affectation

- **Au poste « Report à nouveau » :** 46 725,50 euros

Section 3 - Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'y pas eu de distributions de dividendes au cours des trois exercices précédents.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge de sommes correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement. Il est à noter toutefois, que la société a subi les dépenses suivantes qui n'ont pu être déduites fiscalement ; des amendes et pénalités pour 528 euros et la TVTS pour 460 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du Code de commerce.

Fait à Hauconcourt, le 06 juin 2017.

Le Gérant

A-TECH
Société à responsabilité limitée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : Zone Industrielle du Malambas
57280 HAUCONCOURT
750 787 681 RCS METZ

DEPOSE AU GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ
Sous le n° 2017 35648
Le 7 AOUT 2017

Le Greffier



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DES ASSOCIÉS

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2017

EXTRAIT : AFFECTATION DU RÉSULTAT

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 46 725,50 euros de la manière suivante :

<u>Section 1 – Origine</u>	122 231,43 euros
- Poste Report à Nouveau :	75 505,93 euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice :	46 725,50 euros

Section 2 – Affectation

- Au poste « Autres Réserves » (RAN antérieur + résultat de l'exercice) :	122 231,43 euros
---	------------------

Section 3 – Rappel des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

L'assemblée générale prend acte de ce qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours des trois précédents exercices.

Section 4 - Capitaux propres

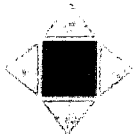
Compte-tenu de l'affectation du résultat proposée, l'Assemblée Générale prend acte que les capitaux propres, pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2017 sont désormais de :

Capital social :	50 000,00 €
Réserve légale :	5 000,00 €
<u>Autres Réserves :</u>	<u>464 225,74 €</u>
Total des Capitaux propres :	519 225,74 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par _____ parts sur les 50 000 parts composant le capital social.

La résolution est adoptée à l'unanimité / à la majorité des voix / est rejetée.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Monsieur Michel RODÉ, COGÉRANT



BATT AUDIT

Commissariat aux Comptes

DEPOSE AU GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ
Sous le n° 2017 B 5648

Le - 7 AOUT 2017

Le Greffier



**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

S.A.R.L. A-TECH

Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000 €

Zone Industrielle du Malambas
57280 HAUCONCOURT

RCS METZ 750 787 681

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

S.A.R.L. A-TECH

Zone Industrielle du Malambas
57280 HAUCONCOURT

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société A-TECH, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants concernant le poste « clients et comptes rattachés ».

Nous avons contrôlé l'application des règles et méthodes comptables mentionnées dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage leur application.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 15 mai 2017

BATT AUDIT
Isabelle SAGOT



Commissaire aux Comptes

A-TECH

Bilan

BATTAUD

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	978	978		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	11 840	4 437	7 403	5 541
Autres immobilisations corporelles	57 538	21 372	36 166	25 413
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	10 080		10 080	8 080
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 255 082	38 363	1 216 719	1 831 397
Fournisseurs débiteurs	79 285		79 285	197 366
Personnel	2 342		2 342	2 042
Etat, Impôts sur les bénéfices	17 728		17 728	41 643
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	186 293		186 293	350 870
Autres créances	9 042		9 042	810
Divers				
Disponibilités	441 648		441 648	528 172
Charges constatées d'avance	12 872		12 872	8 290
TOTAL ACTIF	2 084 728	65 150	2 019 578	2 999 624

A-TECH

Bilan

BATTAUD

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
Capital social ou individuel	50 000	50 000
Réserve légale	5 000	5 000
Autres réserves	341 994	341 994
Report à nouveau	75 506	11 386
Résultat net	45 728	84 119
TOTAL CAPITAUX PROPRES	518 228	472 500
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		
TOTAL PASSIFS NON COURANTS ET CHARGES		
Découverts et concours bancaires	374	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	374	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 324 315	2 340 036
Personnel	39 356	24 964
Organismes sociaux	87 559	56 021
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	46 136	98 622
Autres dettes fiscales et sociales	1 736	6 882
Dettes fiscales et sociales	174 787	186 490
Autres dettes	876	598
TOTAL DETTES	1 500 353	2 527 124
TOTAL PASSIF		
	2 019 578	2 999 624

A-TECH

Compte de résultat

BATT AUDIT

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	3 592 017	5 015 487	-1 423 470	-28,38
Subventions d'exploitation	417		417	
Autres produits	40 523	9 291	31 232	336,14
Total	3 632 957	5 024 778	-1 391 822	-27,70
CONSOMMATION M/S&S & MAT				
Autres achats & charges externes	2 966 661	4 581 669	-1 615 008	-35,25
Total	2 966 661	4 581 669	-1 615 008	-35,25
MARGE SUR M/S&S & MAT	666 296	443 109	223 187	50,37
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	14 195	10 373	3 822	36,85
Salaires et Traitements	391 395	244 894	146 501	59,82
Charges sociales	181 371	100 041	81 329	81,30
Amortissements et provisions	10 874	12 061	-1 187	-9,84
Autres charges	20 285	7 971	12 314	154,49
Total	618 120	375 340	242 779	64,68
RÉSULTAT FINANCIER	55 176	67 769	-12 593	-18,58
Résultat financier				
RÉSULTAT COMPTABLE	718 472	511 878	206 594	40,36
Produits exceptionnels	4 500	51 609	-47 109	-91,28
Charges exceptionnelles	5 950	55 258	-49 308	-89,23
Résultat exceptionnel	-1 450	-3 649	2 199	-60,26
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	46 726	64 119	-17 394	-27,13

A-TECH **Règles et méthodes comptables**

BATT AUDIT

Désignation de la société : SARL A-TECH

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 2 019 578 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 46 726 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/03/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

A-TECH **Règles et méthodes comptables****Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

Les logiciels sont amortis sur 12 mois

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 17 728 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

A-TECH

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	978			978
Immobilisations incorporelles	978			978
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 640	3 200		11 840
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 136			7 136
- Matériel de transport	22 322	25 710	8 133	39 900
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 503			10 503
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	48 600	28 910	8 133	69 378
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 080	2 000		10 080
Immobilisations financières	8 080	2 000		10 080
ACTIF IMMOBILISE	57 658	30 910	8 133	80 436

A-TECH

 Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

BATT AUDIT

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		28 910	2 000	30 910
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		28 910	2 000	30 910
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		8 133		8 133
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		8 133		8 133

 Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis sur 12 mois

 Amortissements des immobilisations

A-TECH

Notes sur le bilan

BATT AUDIT

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	978			978
Immobilisations incorporelles	978			978
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 099	1 338		4 437
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 375	714		2 088
- Matériel de transport	7 273	7 629	2 711	12 191
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 899	1 194		7 093
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	17 646	10 874	2 711	25 809
ACTIF IMMOBILISE	18 624	10 874	2 711	26 787

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 572 725 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 080		10 080
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 255 082	1 209 882	45 200
Autres	294 691	294 691	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	12 872	12 872	
Total	1 572 725	1 517 445	55 280

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

A-TECH

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

Montant

CLIENTS FACT A ETABLIR	168 676
FOURN.RRR A OBTENIR	79 285
ORG SOC PDTS A RECEVOIR	2 342
DIVERS PDTS A RECEVOIR	9 042

Total	259 346
--------------	----------------

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	58 572		20 209	38 363
Total	58 572		20 209	38 363

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation	20 209
Financières	
Exceptionnelles	

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

Montant

CREANCES DOUTEUSES	38 363
TOTAL	38 363

A-TECH

Notes sur le bilan

BATT AUST

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 50 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de p ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
STRADEST PARTICIPATION 57280 HAUCONCOURT	80,00	40 000,00
KARP-KNEIP PARTICIPATIONS L1524 LUXEMBOURG	20,00	10 000,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Dettes

A-TECH

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 500 353 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	374	374		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 324 315	1 324 315		
Dettes fiscales et sociales	174 787	174 787		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	876	876		
Produits constatés d'avance				
Total	1 500 353	1 500 353		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 (*) Emprunts remboursés sur l'exercice
 (**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
FOURN FACT NON PARVENUES	175 256
BANQUES AGIOS COURUS	374
ORG SOCIAUX CHARGES A PAYER	2 270
ETAT CHARGES A PAYER	1 736
DIVERS CHARGES A PAYER	876
Total	180 512

Autres informations

A-TECH

Notes sur le bilan
Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance			
	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT D AVANCE	12 872		
Total	12 872		

A-TECH

Notes sur le compte de résultat

BATT AUDIT

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 3 100

Charges et Produits exceptionnels

Resultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	528	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	5 422	
Produits des cessions d'éléments d'actif		4 500
TOTAL	5 950	4 500

A-TECH

Autres informations
Engagements financiers

Engagements donnés	
	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	452 823
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	452 823
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Crédit-Bail	
-------------	--

A-TECH

Autres informations

BATTAUDIT

	Terrains	Constructio	Matériel Outillage	Autres	TOTAL
Immobilisations incorporelles				297 426	297 426
Cumul exercices antérieurs				294 921	294 921
Dotations de l'exercice				150 170	150 170
Immobilisations matérielles				428 391	428 391
Cumul exercices antérieurs				316 512	316 512
Exercice				159 228	159 228
Immobilisations financières				478 740	478 740
A un an au plus				160 313	160 313
A plus d'un an et cinq ans au plus				282 975	282 975
A plus de cinq ans					
Immobilisations à long terme				443 288	443 288
A un an au plus				3 279	3 279
A plus d'un an et cinq ans au plus				6 256	6 256
A plus de cinq ans					
Immobilisations à court terme				25 452	25 452

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de reconstitution du fonds de roulement.

Formulaire obligatoire (article 53 A
d'Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL A-TECHDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise ZI du MALAMBAS 57280 HAUCONCOURTDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 7 5 0 7 8 7 6 8 1 0 0 0 1 4Néant ☐ *DEPOSE AU GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE DE 31/12/2016

Sous le n° Amortissements, provisions 2017 35648

Brut
1Amortissements, provisions
2

Net

Le - 7 AOUT 2017

Le Greffier



		Capital souscrit non appelé		(I)	AA		AC			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *			AB		CQ	Le Greffier		
		Frais de développement *			CX					
		Concessions, brevets et droits similaires			AF	978	AG	978		
		Fonds commercial (1)			AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles			AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains			AN		AO			
		Constructions			AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			AR	11 840	AS	4 437	7 402	
		Autres immobilisations corporelles			AT	57 537	AU	21 372	36 165	
		Immobilisations en cours			AV		AW			
		Avances et acomptes			AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence			CS		CT			
		Autres participations			CU		CV			
		Créances rattachées à des participations			BB		BC			
		Autres titres immobilisés			BD		BE			
		Prêts			BF		BG			
		Autres immobilisations financières*			BH	10 080	BI		10 080	
TOTAL (II)			BJ	80 435	BK	26 787	53 648			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements			BL		BM			
		En cours de production de biens			BN		BO			
		En cours de production de services			BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis			BR		BS			
		Marchandises			BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes			BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*			BX	1 255 081	BY	38 362	1 216 718	
		Autres créances (3)			BZ	294 690	CA		294 690	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé			CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :			CD		CE			
		Disponibilités			CF	441 647	CG		441 647	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*			CH	12 872	CI		12 872	
		TOTAL (III)			CJ	2 004 292	CK	38 362	1 965 929	
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)			CM					
		Ecart de conversion actif* (VI)			CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	2 084 728	IA	65 150	2 019 578	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an		CR	45 199	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A-TECH		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000 ...)	DA	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	341 994		
	Report à nouveau	DH	75 505		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	46 725		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	519 225	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	374		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 324 314		
	Dettes fiscales et sociales	DY	174 787		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	876		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 500 352		
	(V)	ED			
	Ecarts de conversion passif*	EE	2 019 578		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 500 352		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	374			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A - TECH

Néant ☐ *

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	7 741	FE		FF	7 741	
		FG	3 584 113	FH	162	FI	3 584 275	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 591 854	FK	162	FL	3 592 016	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	416	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	40 408	
	Autres produits (1) (11)					FQ	115	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 632 956
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	2 966 661
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	14 194
	Salaires et traitements*						FY	391 395
	Charges sociales (10)						FZ	181 370
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	10 873
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	20 285
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 584 781
							GG	48 175
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								
						GV		
						GW	48 175	

4 Group

Les données de ce formulaire sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A-TECH		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	4 500		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	4 500		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	528		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	5 422		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	5 950		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 450)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 637 456		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 590 731		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	46 725		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	170 964	
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	20 199	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Pénalités, amendes fiscales et pénales			528			
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			5 422				
Produits des cessions d'éléments d'actif				4 500			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

A-TECH

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A-TECH

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 2 019 578 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 46 726 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/03/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

Les logiciels sont amortis sur 12 mois

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 17 728 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

A-TECH

Notes sur le bilan
Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	978			978
Immobilisations incorporelles	978			978
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 640	3 200		11 840
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 136			7 136
- Matériel de transport	22 322	25 710	8 133	39 900
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 503			10 503
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	48 600	28 910	8 133	69 378
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 080	2 000		10 080
Immobilisations financières	8 080	2 000		10 080
ACTIF IMMOBILISE	57 658	30 910	8 133	80 436

A-TECH



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		28 910	2 000	30 910
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		28 910	2 000	30 910
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		8 133		8 133
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		8 133		8 133

Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis sur 12 mois

Amortissements des immobilisations

A-TECH

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	978			978
Immobilisations incorporelles	978			978
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 099	1 338		4 437
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 375	714		2 088
- Matériel de transport	7 273	7 629	2 711	12 191
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 899	1 194		7 093
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	17 646	10 874	2 711	25 809
ACTIF IMMOBILISE	18 624	10 874	2 711	26 787

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 572 725 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 080		10 080
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 255 082	1 209 882	45 200
Autres	294 691	294 691	
Capital souscrit - appelé, non versé	12 872	12 872	
Charges constatées d'avance			
Total	1 572 725	1 517 445	55 280
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

A-TECH



Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	168 676
FOURN.RRR A OBTENIR	79 285
ORG.SOC.PDTS A RECEVOIR	2 342
DIVERS PDTS A RECEVOIR	9 042
Total	259 346

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	58 572		20 209	38 363
Total	58 572		20 209	38 363
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation			20 209	
Financières				
Exceptionnelles				

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
CREANCES DOUTEUSES	38 363
TOTAL	38 363

A-TECH



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 50 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de p ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
STRADEST PARTICIPATION 57280 HAUCONCOURT	80,00	40 000,00
KARP-KNEIP PARTICIPATIONS L1524 LUXEMBOURG	20,00	10 000,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Dettes



Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 500 353 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	374	374		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 324 315	1 324 315		
Dettes fiscales et sociales	174 787	174 787		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	876	876		
Produits constatés d'avance				
Total	1 500 353	1 500 353		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURN.FACT.NON PARVENUES	175 256
BANQUES AGIOS COURUS	374
ORG.SOCIAUX CHARGES A PAYER	2 270
ETAT CHARGES A PAYER	1 736
DIVERS CHARGES A PAYER	876
Total	180 512

Autres informations

A-TECH

**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	12 872		
Total	12 872		

A-TECH



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 3 100

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	528	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	5 422	
Produits des cessions d'éléments d'actif		4 500
TOTAL	5 950	4 500

A-TECH



Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	452 823
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	452 823
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit-Bail

A-TECH



Autres informations

	Terrains	Constructio	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				887 499	887 499
Cumul exercices antérieurs				294 921	294 921
Dotations de l'exercice				150 170	150 170
Amortissements				445 091	445 091
Cumul exercices antérieurs				316 512	316 512
Exercice				159 228	159 228
Redevances payées				475 740	475 740
A un an au plus				160 313	160 313
A plus d'un an et cinq ans au plus				282 975	282 975
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				443 288	443 288
A un an au plus				3 279	3 279
A plus d'un an et cinq ans au plus				6 256	6 256
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				9 535	9 535
Montant pris en charge dans l'exercice				170 965	170 965

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de reconstitution du fonds de roulement.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2017

Exercice ouvert le	01/01/2016	et clos le	31/12/2016	Régime simplifié d'imposition	☐
1 Montant du résultat net imposable du groupe				Régime Réel normal	☒
2 Si vous êtes une entreprise soumise au régime de l'impôt sur le revenu, cochez la case					
3 Si vous êtes une entreprise soumise au régime de l'impôt sur le revenu, cochez la case					
4 Si vous êtes une entreprise soumise au régime de l'impôt sur le revenu, cochez la case					
5 Si vous êtes une entreprise soumise au régime de l'impôt sur le revenu, cochez la case					
6 Si vous êtes une entreprise soumise au régime de l'impôt sur le revenu, cochez la case					
7 Si vous êtes une entreprise soumise au régime de l'impôt sur le revenu, cochez la case					
8 Si vous êtes une entreprise soumise au régime de l'impôt sur le revenu, cochez la case					
9 Si vous êtes une entreprise soumise au régime de l'impôt sur le revenu, cochez la case					
10 Si vous êtes une entreprise soumise au régime de l'impôt sur le revenu, cochez la case					

4 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL A-TECH	
SIRET	7 5 0 7 8 7 6 8 1 0 0 0 1 4
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
ZI du MALAMBAS	
57280 HAUCONCOURT	

5 RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

Activités exercées	Construction de routes et autoroutes	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------------------------	--

6 RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28%*	Déficit
			0
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées art. 238quinquies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐		

7 CONTRIBUTIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

8 CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné ☐	Visa : CGA ☐
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du professionnel de l'expertise comptable : SA SOFICO FRANCE	
64 rue Foch 57700 HAYANGE	
Tél : 03 82 86 42 10	
- du conseil :	
Tél :	
- de l'association agréée :	
Tél :	
- N° d'agrément de l'AA :	

Cegid Group

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTES").